



PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU CENTRE DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES DE KARA

NOTE D'INFORMATION N°001/UK/P/VP/SG/D-COUK/19

(à l'attention des étudiants et étudiantes de l'Université de Kara)

Le Président de l'Université de Kara porte à la connaissance des étudiantes et étudiants de ladite université qu'une opération foraine d'établissement rapide de certificats de nationalité togolaise et de duplicata de certificats de nationalité togolaise, se déroulera au sein de l'Université de Kara du 04 au 09 février 2019.

Tous ceux qui en expriment le besoin sont invités à apprêter leurs dossiers composés comme suit :

1) Pour l'établissement du certificat de nationalité togolaise (coût=5000F)

- une déclaration de naissance du demandeur ou toute autre pièce en tenant lieu (original + copie légalisée) ;
- une photo d'identité du demandeur ;
- un certificat de nationalité du père, du frère ou de la sœur de même père (original+ copie légalisée) / certificat de nationalité de la mère, du frère ou de la sœur de même mère (original+ copie légalisée) / une déclaration de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu du père, de la mère (original+ copie légalisée).

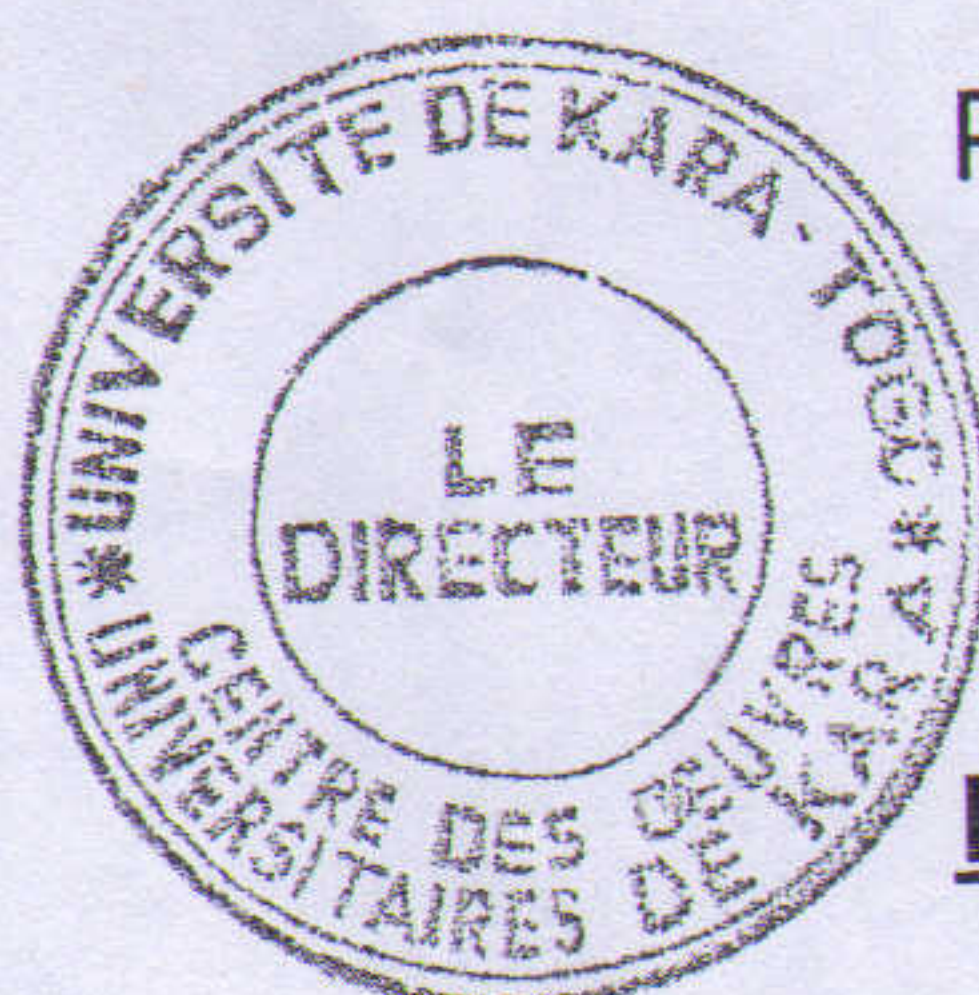
A défaut, présenter un certificat d'origine (à faire établir dans la préfecture d'origine du demandeur).

2) Pour le duplicata du certificat de nationalité togolaise perdu ou détruit (coût=5000F) :

- une copie du certificat perdu ou détruit+ déclaration de perte ou de destruction + double des archives ou à défaut certificat de nationalité du père, du frère ou de la sœur de même père (original+ copie légalisée).

Fait à Kara, le 30 JAN 2019

P.O. Le Directeur du COUK



[Signature]
Dr.Tchaa PALI (MC)